

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 FÉVRIER 2018

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. Christian ANDRÉ, Jean Louis GRUDÉ, Thierry IMART, Joël LEMORTON, Philippe STURMEL.

et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOPEZ Valérie, Marine LOUBET, Mary POUPOT

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET

SANY Bernard procuration à Thierry IMART

DURU Sandra procuration à Marine LOUBET

DIXON Eric procuration à Laurence ANTHINIAC

La séance est ouverte à 20 h 35 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement précédant le vote du budget de l'exercice 2018.

Madame le Maire demande que cette autorisation lui soit accordée pour régler certaines dépenses de la section d'investissement qui pourraient survenir avant le vote du budget 2018.

Elle précise que la limite des crédits qui pourraient être engagés en investissement est de 156 444,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder cette autorisation à Madame le Maire.

Vote : 15 voix pour

Mise à jour des indemnités de fonction des élus.

Madame le Maire explique que cette délibération est ajournée suite au report par l'Etat au 1^{er} janvier 2019 de la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de base au calcul des indemnités.

Madame le Maire explique que les 4 délibérations inscrites à l'ordre du jour suivantes :

Acquisition de jeux extérieurs pour l'espace vert chemin des Andains

Acquisition de jeux extérieurs pour le centre du village

Mise en accessibilité de la salle des jeunes (Adap tranche 3)

Rénovation du bureau du Maire,

s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Territoire signé avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et que des demandes de subventions sont afférentes à chacune.

Elle propose de soumettre ces délibérations lors d'un Conseil municipal exceptionnel qui se tiendra le jeudi 22 février 2018 à 20 heures car tous les éléments ne sont pas réunis pour pouvoir se prononcer dès à présent. (devis en attente et problèmes techniques pour la mise en accessibilité).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Personnel communal : recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Madame le Maire propose de reconduire ce recrutement pour l'année 2018 sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ou administratif territorial de 2^{ème} classe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Vote : 15 voix pour.

Mise à jour du règlement de service de la cantine suite au passage à la semaine de 4 jours.

Madame le Maire explique au Conseil municipal que suite au passage à la semaine scolaire sur quatre journées hebdomadaires et au changement de mode d'intervention municipal sur le temps périscolaire, il convient de mettre à jour le règlement du restaurant scolaire. Elle fait lecture au Conseil municipal des modifications qui sont apportées au règlement. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette mise à jour du règlement de service de la cantine.

Vote : 15 voix pour

Trésorerie de Caraman : Admission de non-valeur.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Caraman - Lanta expose qu'il n'a pas pu recouvrer deux titres, cotes ou produits en raison d'un montant de la créance minime qui se décompose comme suit :

- 0.04€ de cantine pour l'exercice 2013
- 0.40€ de cantine pour l'exercice 2014

Monsieur le Comptable de la Trésorerie Caraman-Lanta demande donc l'allocation en non-valeur de ces deux titres, cotes ou produits dont le montant s'élève à la somme de 0.44 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde la décharge à Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Caraman - Lanta pour la somme de 0.44 € et il autorise Madame le Maire à émettre un mandat de 0.44 €, dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018.

Vote : 15 voix pour

Informations diverses.

Modifications des articles 1 et 5 des statuts du Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage (SMRAD).

Madame le Maire explique que cette modification intervient suite à la substitution de la Communauté de communes des Terres du Lauragais à la Communauté de communes Cœur Lauragais au sein du syndicat.

Demande d'élèves de l'école élémentaire pour installation de cages de football.

Madame le Maire présente à l'assemblée les plans que des élèves de l'école élémentaire lui ont remis afin que des cages de foot soient installées dans la cour de l'école.

Présentation du projet de Monsieur Jean-Michel TAVERNIER, habitant de la commune d'Aigrefeuille.

Madame le Maire explique qu'elle a reçu Monsieur Jean-Michel TAVERNIER qui lui a présenté son projet qui consiste à participer au Marathon des Sables au Maroc en avril 2019. Cette épreuve est une course à pied qui durera 14 mois environ (250 km environ). Monsieur TAVERNIER souhaite ainsi encourager les personnes diabétiques en montrant qu'il est possible de relever des défis sportifs.

Il s'agira également de communiquer autour de la pathologie du diabète, de sa gestion et de sensibiliser ainsi un large public.

C'est avec plaisir que le Conseil municipal d'Aigrefeuille encourage et soutient sans réserve l'initiative de cet habitant.

Questions diverses.

Monsieur Joël LEMORTON demande à Madame le Maire de prendre la parole pour exposer son point de vue sur des règles d'urbanisme.

La séance est levée à 22 h 10.

Signatures

Brigitte CALVET
Maire d'Aigrefeuille

